

## Liste des oeuvres

Titre	Médium	(H x L) Dimension en pouces	Prix
-------	--------	--------------------------------	------

Retourner le formulaire d'inscription à l'adresse suivante:

**VALÉDAR — Diane Primeau  
9, Grand-Marais,  
Sainte-Martine, (Qc) JOS 1V0**

Dès réception, l'inscription  
sera confirmée par courriel ou  
par téléphone.

Reprise des oeuvres: le dimanche  
30 mai à 17 h 00.

## Liste des petits formats

Titre	Médium	Dimension	Prix
-------	--------	-----------	------

## Cartes d'affaires et C.V.

Nous demandons que les cartes d'affaires et C.V. soient dactylographiés (feuille de cartable 8 ½ x 11, sans faute d'orthographe et sans correction manuelle) et déposés à l'entrée sur la table prévue à cet effet.

Seuls les professeurs de peinture ou de sculpture, membres de l'Association Valédar pourront déposer leurs dépliant publicitaires pour les cours en arts visuels.

## Inscription

- Date limite: le vendredi 23 avril, 18 h 00.
- Aucune inscription ne sera acceptée après cette date ou selon l'espace disponible. Priorité sera accordée par date d'inscription.
- Gratuit
- Membres de Valédar seulement.
- Seules les oeuvres inscrites pourront être installées.

## Pour information

Nicole Daignault 450.264.2726  
Diane Primeau 450.427.2077

## Retour du formulaire d'inscription

*Valédar — Diane Primeau  
9, Grand-Marais  
Sainte-Martine, (QC) JOS 1V0*

## Reprise des oeuvres

L'artiste ou son représentant devra obligatoirement reprendre ses oeuvres: le dimanche 30 mai à 17 h 00.

# Fraîcheur printanière

19<sup>e</sup> édition — 2010

## Formulaire d'inscription

### Endroit:

Chalet du Parc Sauvé  
Salaberry-de-Valleyfield

### Dates:

Fins de semaine des  
21, 22, 23 et 28, 29, 30 mai

### Heures d'ouverture:

12 h 00 à 20 h 00  
Fermeture le dimanche 30 mai à 17 h 00

### Vernissage: le samedi 22 mai à 19 h 00

La présence des artistes est souhaitable.



ASSOCIATION D'ARTISTES PEINTRES ET SCULPTEURS

**VALÉDAR**

VALLEYFIELD Inc.

C.P. 181, Salaberry-de-Valleyfield (Qc) J6S 4V6 — www.valédar.com

## Oeuvres

### Sont acceptées

- Médium de votre choix : aquarelle, fusain, huile, acrylique, crayon, pastel, médium mixte, collage, encre, gravure, estampe, sculpture.
- Oeuvres originales et encadrées dans le cas des tableaux. Seules les toiles galerie peuvent être présentées sans encadrement.
- Oeuvres ne dépassant pas 32" x 42" encadrement inclus.

### Ne sont pas acceptées

- Les copies en totalité ou partielles.
- La reproduction en totalité ou partielle d'une photo parue dans un journal, une revue (National Geographic, ...) ou un calendrier est considérée comme une copie.
- Toutes les oeuvres déjà présentées à Valédar, au Chalet du Parc Sauvé

Le comité se réserve le droit de retirer toute oeuvre qui ne respecte pas les présents règlements.

## Oeuvre pour tirage

Tirage : Le dimanche 30 mai à 17 heures.

Chaque participant peut présenter une oeuvre pour le tirage à partir de billets vendus. Si plus de 6 oeuvres soumises, il y aura un tirage au sort.

Oeuvre grandeur minimum de 11" x 14" (154 pouces carrés) encadrement en sus.

150\$ sera remis à l'auteur de l'oeuvre choisie.

## Petits formats

Oeuvre 10" x 12" incluant l'encadrement.

Sculpture 10" x 12" x 10" de hauteur incluant la base.

Maximum 2 oeuvres par artiste.

## Dépôt des oeuvres et installation

Le samedi 15 mai entre 9 h 00 et 13 h 00, au chalet du Parc Sauvé.

Chaque artiste dispose d'un panneau 4' de haut x 8' de large.

Les socles pour les sculptures doivent être fournis par l'exposant.

L'exposant doit assumer lui-même la responsabilité de ses oeuvres (assurances : feu, vol, vandalisme)

## Vente d'oeuvre

- Possibilité de vendre les oeuvres présentées à l'exposition.
- Aucune commission ne sera retenue sur les ventes.
- Vente par VISA : des frais de service seront retenus selon le taux en vigueur.

## Surveillance

Chaque exposant doit assumer une surveillance de 4 h 00 minimum. Communiquer ou confirmer votre disponibilité lors de l'installation.

Une compensation monétaire de 5\$ est exigée pour toute période de surveillance non exécutée.

Il n'y a pas nécessité de surveillance le soir du vernissage, ni l'après-midi de la fermeture.



Fraîcheur Printanière 2010

1<sup>re</sup> édition

Formulaire d'inscription

Facultatif : Oeuvre pour le tirage

Titre : \_\_\_\_\_

Médium : \_\_\_\_\_

Dimension (po) : \_\_\_\_\_

Disponibilité surveillance (4h.) : \_\_\_\_\_

Indiquer la date et l'heure, à confirmer lors du dépôt des oeuvres.

Je, soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance des modalités relatives à l'exposition «*Fraîcheur printanière 2010*» et accepte de m'y conformer. Je reconnais également que mes créations ne sont pas des reproductions en tout ou en partie d'une oeuvre existante.

Signature de l'artiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

L'exposant doit assumer lui-même la responsabilité de ses oeuvres (assurances : feu, vol, vandalisme).